

PLAN DES ZONES

Mission, le 17 février 1981.

L. Nicod
geom. aff.

Ce plan oblige: le plan des zones approuvé par le Conseil d'Etat le 17 mars 1964 ainsi que la modification du 28 décembre 1965.

1) Approuvé par la Municipalité
les 23. 4. 60. et 3. 2. 61

2) Soumis à l'enquête publique
et du 23. 3. 61. au 28. 3. 61.
L'attestation au nom de
la Municipalité

Le Syndic: *H. Baudouin* secrétaire: *H. Baudouin*

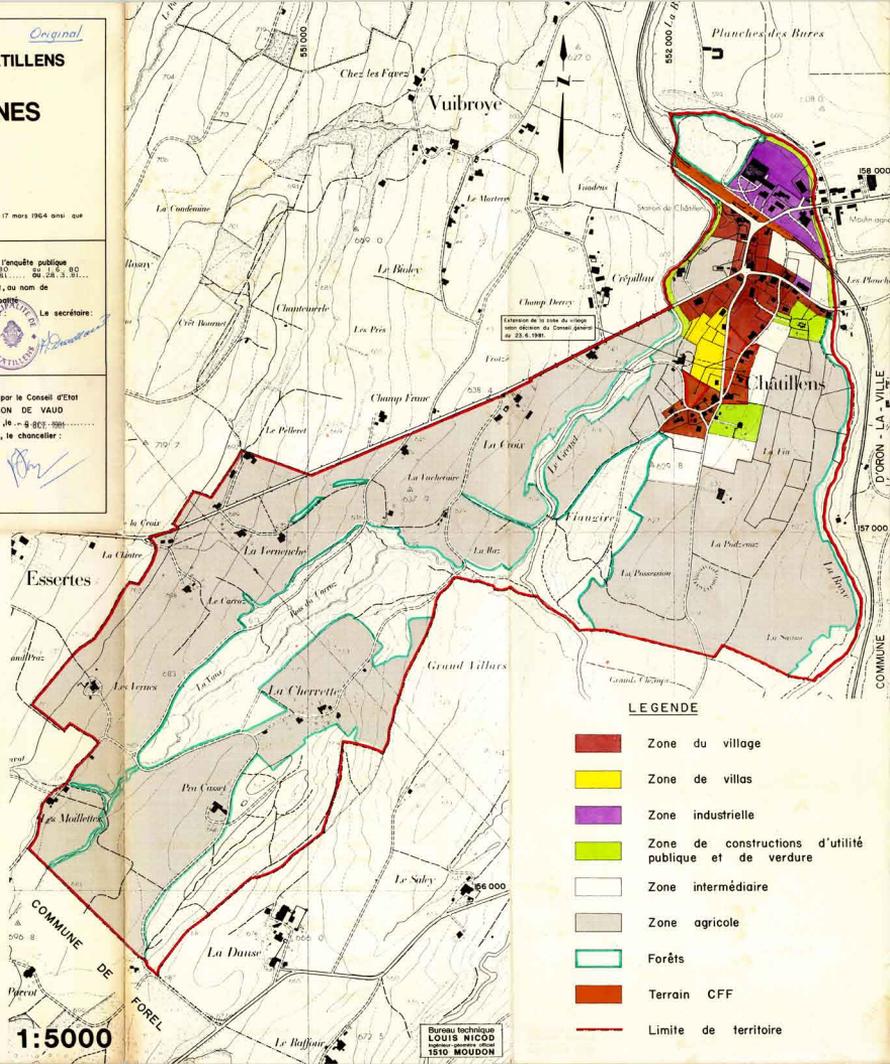


3) Adopté par le Conseil général
dans sa séance
du 23. 6. 61.

Le président: *J. Baudouin* La secrétaire: *H. Baudouin*



4) Approuvé par le Conseil d'Etat
du CANTON DE VAUD
Lausanne le -- 9 807-1991
L'atteste: le chancelier:



LEGENDE

- Zone du village
- Zone de villas
- Zone industrielle
- Zone de constructions d'utilité publique et de verdure
- Zone intermédiaire
- Zone agricole
- Forêts
- Terrain CFF
- Limite de territoire

Bureau technique
LOUIS NICOD
topographe
1510 MOUDON